

# CONCOURS

## CONNAISSANCES ET RECHERCHES

### 2022

## REGLEMENT

### **ARTICLE 1**

Un concours de Connaissances et Recherches est organisé par **GENERATIONS MOUVEMENT LES AINES RURAUX Fédération de Côte d'Or** au profit de ses adhérents.

### **ARTICLE 2**

Sont admis à concourir :

**- Tous les clubs affiliés à Générations Mouvement de Côte d'Or, 1 seul questionnaire par club.**

**Tous les clubs Générations Mouvement peuvent participer quel que soit leur classement des années précédentes.**

### **ARTICLE 3**

Le total des points possible est de 50. 2 questions subsidiaires permettront de départager les ex aequo.

### **ARTICLE 4**

Seront récompensés :

- Les **5** meilleurs questionnaires



### **ARTICLE 5**

Les questionnaires complétés sont à retourner à **GENERATIONS MOUVEMENT LES AINES RURAUX – FEDERATION DE COTE D'OR 14 rue Félix Trutat 21000 Dijon** ou bien par mail [fede21@gmouv.org](mailto:fede21@gmouv.org), pour le **Vendredi 09 septembre 2022 au plus tard**.

Le résultat sera proclamé lors de l'Assemblée Générale de la Fédération de Côte d'Or de 2022 (date à déterminer sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2022)

### **ARTICLE 6**

Les réponses ne sont connues que des membres de la Commission Activités Culturelles et déposées sous enveloppe scellée au bureau de GENERATIONS MOUVEMENT LES AINES RURAUX - FEDERATION DE COTE D'OR. Seules les sources de ce concours émanant des références choisies (documents - Internet) par Générations Mouvement seront prises en considération.

### **ARTICLE 7**

Le jury est constitué des membres de la Commission Activités Culturelles chargés du Concours de GENERATIONS MOUVEMENT LES AINES RURAUX – FEDERATION DE COTE D'OR.

### **ARTICLE 8**

**Le fait de participer au concours entraîne l'acceptation du présent règlement.**

